



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22003**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 février 2025, le règlement suivant :

**RCA25 22003** : Règlement autorisant un emprunt de 4 658 000 \$ pour le financement des travaux de développement et de mise à niveau des parcs

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur le 2 avril 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 2 avril 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude